

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 03 mai 2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Service : Hospitalisation psychiatrique – Unité : Pédo-psychiatrie
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier en psychiatrie polyvalente
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget Psychiatrie CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 2042
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Centre Hospitalier de Polynésie Française - PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le psychiatre assure, dans le cadre de sa spécialité, les actes médicaux de diagnostic, de traitement et de soins d'urgence dispensés dans son service d'affectation, en collaboration avec les autres praticiens du service, conformément au projet d'Etablissement. Possibilité d'encadrer le personnel médical si l'agent est nommé chef de service.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Moyens informatiques et bureautiques - Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb) - Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité. - Accès à la bibliothèque médicale
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Participation obligatoire au service de gardes et astreintes de la spécialité donnant lieu à rémunération
13	ACTIVITES PRINCIPALES : Tous secteurs : - Assurer les actes médicaux de prévention, de diagnostic, de traitement, de soins d'urgence relatifs à son domaine de compétence dispensés par le service public hospitalier ; - Assurer la responsabilité médicale d'une unité fonctionnelle d'hospitalisation ou de consultation en psychiatrie adulte ; - Effectuer des consultations médicales spécialisées en psychiatrie adulte dans le cadre du suivi ambulatoire des patients ; - Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI). Activité au sein de l'unité sanitaire (Papeari ou Nuutania) : - Assurer l'activité de consultation et la prise en charge des patients détenus ; - Assurer des missions spécifiques de prise en charge de l'addiction, des auteurs de violences sexuelles, des troubles de la personnalité type borderline et psychopathie ; - Organiser des prises en charges groupales de médiations thérapeutiques ; - Participer à des réunions avec l'administration pénitentiaire et la direction du CHPF. Activité au sein du Centre médico-psychologique (CMP) : - Assurer l'activité de consultation de psychiatrie générale ; - Effectuer des consultations psychiatriques au sein des services MCO ; - Répondre aux demandes de consultations psychiatriques d'urgence.
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à l'enseignement des personnels soignants, externes, internes et assistants ; - Participer aux cours à l'IFSI dans le domaine de compétence exercé, sous réserve de volontariat ; - S'assurer de sa formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles ; - Participer à des travaux de recherche dans son domaine de compétence ; - Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles ; - Participer aux consultations avancées spécialisées sur l'ensemble de la Polynésie française (missions dans les îles).

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Praticien hospitalier
16	DIPLOMES REQUIS : - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Certificat d'études spécialisée (CES) de psychiatrie polyvalente ou Diplôme d'études spécialisées (DES) de psychiatrie polyvalente avec éventuellement le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de psychiatrie de l'enfant ou de l'adolescent ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie polyvalente sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Animation d'équipe		X	
	Connaissances bureautiques		X	
	Connaissances coutumes locales		X	
	Déontologie			X
	Disponibilité		X	
	Esprit d'équipe		X	
	Intégrité éthique			X
	Management d'équipe		X	
	Polyvalence		X	
	Secret professionnel et médical			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Deux années de pratique professionnelle dans un établissement public hospitalier pour la spécialité concernée. Expérience de l'exercice médical en Polynésie française, connaissance des institutions, des particularités du territoire, de l'organisation sanitaire ainsi que des spécificités administratives et ethnoculturelles du territoire.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : minimum 3 ans
----	---

Le chef de service

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :